

**Séance publique du 18 avril 2005**

**Délibération n° 2005-2587**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Genay

objet : **Espaces publics du Centre - Réalisation des travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Genay souhaite requalifier différents espaces du centre-village : la place de la Mairie, la place de Verdun, la rue de Verdun ainsi que le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine.

Le lancement des études de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération du Conseil en date du 20 octobre 2003, pour un montant de 50 000 €.

*Le programme d'espaces publics*

a) - la place de la Mairie

La municipalité souhaite construire une halle couverte pour accueillir le marché forain ainsi que des manifestations festives (fête de la musique, fête du pain, etc.). Cet équipement sera implanté sur la parcelle cadastrale AI 61, en bordure de la place de la Mairie.

La place de la Mairie sera aménagée dans un traitement homogène et cohérent avec le projet de halle couverte. La vocation de stationnement de la place sera conservée.

b) - la place de Verdun

L'objectif de cet aménagement est de donner davantage de lisibilité à la rue principale et de favoriser les traversées piétonnes, dans un souci de sécurité.

c) - la rue de Verdun

La rue et les accotements seront réorganisés au profit d'un large trottoir côté "est", afin de donner davantage d'espace aux piétons et aux commerces (terrasses de café) pour renforcer l'animation du centre-village.

d) - le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie

Cet espace sera traité de façon à accroître la lisibilité du bourg et signaler davantage la présence de la mairie et des équipements scolaires.

*Le coût estimatif de l'opération*

Le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces publics est estimé à 900 000 € TTC, sous la maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté urbaine.

Les grands postes sont :

- les voiries et espaces publics	710 000 € TTC
- la maçonnerie	95 000 € TTC
- les plantations	45 000 € TTC
- les réseaux d'assainissement	50 000 € TTC

*Le calendrier prévisionnel de l'opération*

Les travaux de voirie et d'assainissement sont programmés sur les exercices 2006 et 2007.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 février 2005 et du Bureau restreint le 7 mars 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de travaux de requalification des espaces publics du centre de Genay, pour un coût prévisionnel de 900 000 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée le 20 octobre 2003, pour l'opération n° 848 - Genay : espaces publics autour de la halle marchande est complétée pour un montant de 900 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 650 000 € en 2006,
- 250 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,